



Adoption de  
l'ordre du jour

## 1.- OUVERTURE

### RÉSOLUTION 2008-86

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que rédigé sur les copies remises aux membres du Conseil soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

## 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

## 4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

## 5.- FINANCES

### RÉSOLUTION 2008-87

ATTENDU la résolution numéro 2008-17 adoptée le 14 janvier 2008 concernant une demande faite à la Banque de Montréal d'accorder à la Ville de Sainte-Thérèse un emprunt temporaire de 5 000 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'augmenter le montant de la marge de crédit bancaire nécessaire à nos opérations.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

Augmentation  
de la marge  
de crédit  
bancaire -  
dépenses de  
fonctionnement

RÉSOLUTION 2008-87 (suite)

- QUE demande soit faite à la Banque de Montréal, succursale de Sainte-Thérèse, d'accorder à la Ville de Sainte-Thérèse un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 5 500 000 \$ pour lui permettre de rencontrer ses obligations et dépenses d'administration courantes en attendant la perception des taxes, permis, compensations ou autres impositions pour l'année 2008.

Sur même résolution, que la mairesse et l'assistant-trésorier soient et sont autorisés à contracter et à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse les emprunts temporaires jugés nécessaires jusqu'à concurrence de ce dit montant au taux d'intérêt en vigueur.

- QUE la résolution 2008-17 adoptée le 14 janvier 2008 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

**6.- RESSOURCES HUMAINES**

RÉSOLUTION 2008-88

Suite aux recommandations du Comité de sélection, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE Madame Monique Delisle soit et est nommée directrice des communications à compter du 3 mars 2008. Son salaire se situera dans la classe 3 de la grille salariale du personnel cadre au montant inscrit au rapport déposé par la Direction générale. Ses autres conditions de travail sont celles prévues au Répertoire des conditions de travail des cadres de la Ville de Sainte-Thérèse. Elle est autorisée à siéger sur la Commission des communication et du service à la clientèle. Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2008-89

ATTENDU QUE le trésorier de la Ville sera absent de ses fonctions pour une durée prolongée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de permettre à l'assistant-trésorier d'être autorisé à signer et à intervenir pour et au nom de la Ville dans l'attente du retour du trésorier ou de son remplacement intérimaire.

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE M. Jacques Beauchamp, assistant-trésorier de la Ville de Sainte-Thérèse soit et est nommé trésorier par intérim de ladite Ville durant l'absence pour maladie prolongée du titulaire du poste M. Jean-Pierre Gendron et ce, à compter du 11 février 2008.
- QUE M. Jacques Beauchamp à titre de trésorier par intérim, soit et est autorisé à signer tous les effets bancaires et tout autre document requis dans ses fonctions pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse à compter du 11 février 2008 et ce, pour la durée de l'absence prolongée du titulaire du poste ou jusqu'à une nouvelle nomination intérimaire ou permanente.

Durant cette période les dispositions salariales prévues pour un intérim inscrites au Répertoire des conditions de travail des cadres de la Ville de Sainte-Thérèse s'appliquent.

- QUE la résolution numéro 2007-201 soit et est abrogée.

*Adoptée à l'unanimité.*

Direction du  
Service des  
communications  
- nomination

Absence du  
trésorier

INITIALES DU MAIRE


INITIALES DU GREFFIER

**7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS**

**9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES**

**10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**11.- GESTION DU TERRITOIRE**



**12.- AFFAIRES NOUVELLES**

**13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la  
séance spéciale

**RÉSOLUTION 2008-90**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE la présente séance spéciale soit et est levée à 20h05.

*Adoptée à l'unanimité.*

\_\_\_\_\_  
Mme Sylvie Surprenant, mairesse

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Luc Berthiaume  
Greffier de la Ville

**CERTIFICAT DU TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

Ce 11 février 2008

Je, soussigné, Jacques Beauchamp, très. par intérim, certifie par la présente que la Ville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2008-86 à 2008-90, lesquelles ont été adoptées à une assemblée du Conseil municipal tenue le 11 février 2008.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Trésorier par intérim

INITIALES DU MAIRE


INITIALES DU GREFFIER